



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D19 - Gestion estivale des Tours de l'Abbatiale - Convention avec le Comité départemental du tourisme des Charentes/Vals de Saintonge Tourisme

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés :4

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 19 - Gestion estivale des Tours de l'Abbatiale Convention avec le Comité Départemental du Tourisme des Charentes/ Vals de Saintonge Tourisme

Rapporteur : Mme Anne DELAUNAY

Ayant pour objectif de développer une offre touristique adaptée et ouverte à tous par le biais d'activités, services et produits permettant à ses collectivités partenaires de gagner en attractivité, Vals de Saintonge Tourisme propose durant la saison estivale un maillage du territoire sur les sites à forte fréquentation afin d'être au plus près des visiteurs.

Ce déploiement hors des murs des bureaux d'information touristique intercommunaux prendra forme au long de la saison estivale 2023 :

- à Aulnay-de-Saintonge sur le site de l'église et le marché,
- à Saint-Jean-d'Angély aux pieds des Tours de l'Abbatiale,
- à Saint-Savinien-sur-Charente sur le marché semi-nocturne,
- sur d'autres sites en Vals de Saintonge, en lien avec le programme de médiation estival.

Dans le cadre des Tours de l'Abbatiale, Vals de Saintonge Tourisme assurera l'accueil des visiteurs sur le site et se chargera de la médiation, notamment dans le cadre des « Vendredis animés aux Tours ».

La période d'ouverture du site est prévue du 4 juillet au 17 septembre 2023, du mardi au samedi de 15 h 00 à 18 h 00. Si une nouvelle canicule venait à se produire, ces horaires pourraient être décalés en soirée. La visite des Tours sera gratuite conformément à la politique culturelle de la Ville depuis 2014.

Pour permettre la gestion des Tours de l'Abbatiale et en définir les modalités, il convient d'établir une convention entre la Ville et Vals de Saintonge Tourisme, jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20230406-
2023_04_D19-DE

AR Sous-préfecture le 11 AVR. 2023

Publication dématérialisée le 11 AVR. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.